

AUXERRE

La ville d'Auxerre recrute son Chef de service de la police municipale

La police municipale d'Auxerre assure des missions de surveillance générale de la commune et de ses installations, avec des interventions ciblées sur certaines périodes (opération tranquillité vacances) ou certains quartiers (flotage), aux abords des établissements scolaires et de la gare routière et dans le cadre de vigipirate.

Elle assure le service d'ordre lors des manifestations.

Elle lutte contre le stationnement anarchique et abusif avec opérations de mise en fourrière des véhicules, elle assure le service des objets trouvés et perdus, la gestion des chiens dangereux.

La police municipale d'Auxerre n'est pas armée (hormis le tonfa), sa mission prioritaire restant la prévention.

Le chef de service de police municipale assure le pilotage et l'encadrement du service et garantit la mise en œuvre des stratégies d'intervention de la police municipale. Il organise les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre public, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques et à ce titre veille à établir une relation de proximité avec la population. Il garantit un suivi de l'activité du service : veille réglementaire, reporting...

- Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique

- Assister et conseiller la direction et les élus, mettre en œuvre de la politique définie
- Proposer des stratégies d'intervention et des plans d'action
- Développer et suivre les partenariats institutionnels, être l'interlocuteur privilégié de la police nationale
- Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilance particuliers
- Assurer le pilotage du dispositif vigipirate

- Pilotage, organisation et animation de l'équipe :

- Encadrer les 11 agents
- Faire partager au sein de l'équipe les missions et objectifs prioritaires
- Adapter l'organisation du service pour optimiser ses résultats
- Programmer et planifier les activités
- Suivre et contrôler la réalisation des activités
- Repérer et gérer les situations de conflit
- Mobiliser les synergies autour du projet de service
- Veiller à la réactivité et à la qualité des services

- Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale

- Organiser les opérations de police
- Organiser les activités de prévention et de dissuasion ainsi que les activités spécifiques
- Mettre en œuvre un partenariat avec les ASVP pour les actions de police du stationnement en centre-ville.
- Participation aux dispositifs du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

- Gestion et contrôle des procédures administratives

- Garantir une veille réglementaire
- Garantir le suivi et la viabilité des procédures internes de gestion ainsi que des matériels et équipements du service
- Assurer la gestion administrative et juridique (mettre en place et contrôler les différents registres, contrôler l'application des arrêtés, rédiger les demandes d'agrèments, d'assermentations...)

Savoirs-faire / savoir être :

- Maîtrise de la législation et la réglementation en matière de police municipale
- Aptitudes avérées au management d'équipe avec expérience sur un poste similaire
- Capacité à porter un projet de service, motiver une équipe et favoriser le développement des compétences

- Capacité à faire du reporting
- Rigueur, méthode, organisation
- Disponibilité
- Aptitude à la concertation et à la coordination
- Réactivité, prise d'initiative
- Maîtrise des outils bureautiques et informatiques (notamment les logiciels afférents aux fonctions)

Conditions

Cadre d'emploi : chef de service de police municipale (cat B)

Poste à temps complet avec ARTT.

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire 14 place de l'hôtel de ville BP 70 059 89012 AUXERRE Cedex ou par mail à l'adresse suivante : developpement.rh@auxerre.com avant le 30 novembre 2017.